
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Paris, le 29 mars 1993

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

A Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de la
Direction Générale des Collectivités Locales

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je tiens à remercier très sincèrement chacune et chacun d'entre vous pour la qualité du travail qui fut le vôtre au cours de ces deux dernières années.

Le bilan de l'action que nous avons menée ensemble est important. Des lois essentielles pour l'avenir de nos collectivités locales ont été adoptées : la loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République ; la loi sur les conditions d'exercice des mandats locaux ; la loi réformant la législation funéraire ; la loi sur l'action culturelle des collectivités locales ; la loi sur la transparence des procédures publiques. Je n'oublie pas non plus les projets de loi sur la comptabilité communale ou les polices municipales.

Comme vous le savez, les lois votées ont entraîné la publication de nombreux décrets.

Nous avons, en outre, quasiment achevé la construction statutaire de la fonction publique territoriale et ouvert la voie à de nécessaires réformes en ce domaine. Nous avons beaucoup avancé dans le secteur des finances locales avec, notamment, la création récente de l'Observatoire des Finances Locales. Notre action internationale fut significative, notamment en direction des pays de l'Europe de l'Est.

Nous avons ainsi beaucoup œuvré pour une nouvelle étape de la décentralisation. Les dispositions relatives à l'intercommunalité sont à cet égard très porteuses, parce qu'elles créent, dans les domaines du développement économique et de l'organisation spatiale, des outils adaptés à une politique efficace de l'aménagement du territoire dans notre pays.

Cette nouvelle étape n'est assurément pas la dernière. Il nous faut aller plus loin encore sur la voie de la décentralisation.

Mais la décentralisation ne saurait être, pour moi, la négation de l'Etat. L'avenir de notre pays ne passe pas par l'addition des égoïsmes locaux. Il suppose une action concertée, définie sur des bases contractuelles, entre l'Etat et les collectivités locales.

Je ne crois pas que les collectivités locales constituent d'ailleurs au regard du service public une "substance" radicalement différente de celle dont procède l'Etat.

Fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités locales, ministres ou élus locaux, n'oublions jamais que nous sommes d'abord, chacun dans l'ordre qui est le nôtre, des serviteurs de l'intérêt général. Il n'y a donc, à mon sens, pas plus de place pour les néo-féodalismes que pour les néo-jacobinismes. Nous devons travailler ensemble.

Cela justifie que la solidarité soit, pour tous, une ardente obligation dont nul ne puisse s'exonérer au nom d'une conception fallacieuse de la décentralisation, d'une exaltation des particularismes locaux ou de la négation de ce que la solidarité nationale appelle d'effort pour tous.

Mon dernier mot sera pour vous dire que tout ce qui précède justifie amplement - s'il en était besoin - l'existence d'une Direction Générale des Collectivités Locales.

C'est l'une des grandes administrations de la République. Vous pouvez être fiers de la servir.

Vous renouvelant l'expression de ma gratitude, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Pierre SUEUR.